

Syndicat Départemental
d'**E**lectricité et de **G**az
du **H**aut-**R**hin

Rapport d'activité 2012

**Présenté au Comité Syndical
le 11 juin 2013**

Vie du Syndicat
Pages 1 à 5

Temps fort
Page 6

**Taxe sur la Consomma-
tion Finale d'Electricité**
Page 7

Redevances
Page 8

Finances
Page 9

Contrôle des concessions
Pages 10 et 11

**Travaux environnement
co-financés par ERDF**
Page 12

**Travaux environnement
co-financés par le
Syndicat**
Pages 13 à 14

Réalisations 2012
Page 15

**Délégations de service
public gaz**
Pages 16 et 17

Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin
11 rue du 1^{er} Cuirassiers - 68000 COLMAR
Tél : 03 99 21 11 60 - Fax : 03 99 21 11 61
Courriel : sde.68@calixo.net

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, « Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement [...]»

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal en séance publique [...]. »

Ce rapport vous présente les principaux travaux et événements de l'année 2012.

Les Comités Syndicaux

Au cours de l'année 2012, le Comité Syndical s'est réuni à quatre reprises :

- le 1er février à Pfaffenheim,
- le 13 juin à Sainte-Croix-aux-Mines, précédé d'un Bureau syndical le 3 mai,
- le 18 septembre à Hecken,
- le 11 décembre à Sentheim.

Le Président remercie les communes pour la qualité de leur accueil et les membres du Syndicat pour leur assiduité.

La Lettre du Syndicat

Créée pour assurer le lien entre les communes et le Syndicat, la Lettre du Syndicat est parue 3 fois en janvier, mai et octobre 2012.

Les principales décisions prises en 2012

- Participation du Syndicat à la modernisation des réseaux électriques basse et moyenne tensions de la Ville de Mulhouse
- Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) : fixation des frais de gestion et vote du nouveau coefficient multiplicateur pour 2013
- Reversement aux communes de la redevance R2
- Contrôle des concessions d'électricité et de gaz
- Travaux environnement 2011-2012 au titre de l'Article 8 financés par ERDF
- Dissimulation des lignes électriques financée par le Syndicat sur ses fonds propres
- Enfouissement des lignes 20 000 volts financé par le Syndicat sur ses fonds propres
- Conventions spécifiques avec ERDF pour le cofinancement des travaux 20 000 volts à Fréland, Geispitzen, Gildwiller-le-Mont, Hattstatt, Herrlisheim, Jungholtz, Magstatt-le-Bas, Rimbach-Zell et Waltenheim
- Travaux 20 000 volts conventionnés avec ERDF pour l'enfouissement du réseau 20 000 volts autour de la chapelle de Hippoltskirch à Sondersdorf
- Avenants au Cahier des charges « gaz » des contrats de concession signés avec GRDF et ANTARGAZ

Les ressources humaines

Les effectifs du Syndicat sont restés stables avec 5 personnes, dont 1 à temps partiel et 1 en congé parental.

Réunion d'information générale des délégués communaux

Le samedi 27 octobre 2012 s'est tenue à Illzach une réunion d'information du Syndicat à l'attention des maires et des délégués des 343 communes membres.

Cette réunion a été l'occasion pour son Président René DANESI, assisté de ses Vice-présidents :

- de préciser le rôle, les missions et le fonctionnement du Syndicat ;
- de dresser le bilan des 15 années au service des communes, dans un contexte énergétique particulièrement mouvant et tendu ;
- de mettre en valeur l'étroit partenariat entre le Syndicat, Autorité Concédante et les gestionnaires des réseaux de distribution d'électricité (ERDF) et de gaz (GRDF, ANTARGAZ et TOTALGAZ).

Elle a rassemblé environ 120 élus ainsi que les deux principaux concessionnaires, ERDF et GRDF.

Les documents présentés, tant par le Syndicat que par les concessionnaires, sont toujours à votre disposition, sur simple demande.



*De gauche à droite :
Bernard SACQUEPEE et Jean-Marie
FREUDENBERGER—Vice-présidents,
Christiane SCHNELL, Adjointe au
maire d'Illzach,
René DANESI, Président,
Jean-Marie BELLIARD, 1er Vice-
président
René WUNENBURGER, Directeur*



Dépose du dernier tronçon 20 000 volts du See d'Urbès

Un an après la signature de la Convention de partenariat, les travaux de dépose de l'ancienne ligne 20 000 volts qui surplombait le See d'Urbès étaient terminés.

Le mardi 25 septembre 2012, le Président du Syndicat, René DANESI accompagné de MM. Philippe RICHERT, Président du Conseil Régional d'Alsace, Jean-Jacques WEBER, Conseiller général (représentant M. BUTTNER), Bertrand SUCHET, Directeur territorial d'ERDF Alsace Franche-Comté, Claude EHLINGER, Maire d'Urbès et Paul LUTTENBACHER, Adjoint au maire de Fellingring ont procédé à la dépose du dernier tronçon.



Le Syndicat avait mobilisé l'ensemble des co-financeurs dans le cadre d'une convention de partenariat signée le 19 septembre 2011. Cette convention a permis de dégager complètement le site de ses réseaux électriques.

La valorisation paysagère du See s'en trouve ainsi grandement améliorée.



Six financeurs se sont répartis la dépense de 299 000 € :

- * le Syndicat : 123 796 €, soit 41,4 %
- * ERDF : 50 266 € soit 16,8 %
- * la Région Alsace : 47 524 €, soit 15,9%
- * le Département du Haut-Rhin : 47 524 €, soit 15,9%
- * la commune de Fellingring : 14 950 €, soit 5%
- * la commune d'Urbès : 14 950 €, soit 5%



Signature de conventions de partenariat entre ERDF et le Syndicat pour le cofinancement de travaux sur le réseau 20 000 volts



L'avenant au Contrat de concession signé le 16 juillet 2009 entre le Syndicat et ERDF précise que le Syndicat a la possibilité d'investir sur le réseau concédé et de cofinancer des opérations par le biais d'une convention spécifique.

Ces opérations permettent d'améliorer la sécurité du réseau 20 000 volts des communes concernées et de valoriser le paysage.

La maîtrise d'ouvrage de ces travaux est assurée par ERDF.

Une première opération a été menée en 2010/2011 avec la sécurisation de 2 antennes 20 000 volts à Walbach et Zimmerbach.

Le Syndicat représenté par son Président René DANESI et ERDF représenté par son Directeur régional, Bertrand SUCHET, ont signé à Gildwiller, le 29 mai 2012, les conventions de partenariat pour l'enfouissement des réseaux 20 000 volts à :

- * GEISPITZEN : suppression de 630 mètres de réseau aérien pour un coût estimé de 75 400 euros
- * GILDWILLER-LE-MONT : suppression de 530 mètres de réseau aérien pour un coût estimé de 64 851 euros
- * HERRLISHEIM/OBERMORSCHWIHR : suppression de 300 mètres de réseau aérien pour un coût estimé de 26 515 euros (*en complément des travaux ERDF du poste-source de Sainte-Croix-en-Plaine, cf. page 5*)
- * MAGSTATT-LE-BAS : suppression de 1 145 mètres de réseau aérien pour un coût estimé de 102 461 euros
- * WALTENHEIM : suppression de 1 250 mètres de réseau aérien pour un coût estimé de 52 805 euros

Au total, les 5 conventions signées représentent un engagement financier pour le Syndicat de 316 374 euros. Cet engagement permet la suppression de 3 855 mètres de lignes aériennes 20 000 volts et améliore la sécurisation des 5 communes concernées.

L'effort du Syndicat vient en accompagnement du projet de construction par ERDF du poste-source « Hardt » à Sierentz. ERDF crée 6 nouveaux départs 20 000 volts à partir de ce poste, dépose 12 km de réseau 20 000 volts en aérien et pose 22 km de réseau 20 000 volts en souterrain.

Ces travaux sont réalisés à Bartenheim, Brinckheim, Dietwiller, Geispitzen, Magstatt-le-Bas, Schlierbach, Sierentz, Uffheim et Waltenheim.

Signature de l'Avenant au Contrat de concession GRDF

Le Syndicat a confié à GRDF, le 1^{er} janvier 2001, la gestion de la distribution publique de gaz naturel pour 126 communes haut-rhinoises.

Le mardi 9 octobre 2012, Mme Laurence HEZARD, Directeur Général de GRDF et le Président DANESI ont signé chez GRDF à Illzach, un avenant au Contrat de concession « gaz ».

Cet avenant modernisé répond aux évolutions législatives et juridiques du marché de l'énergie.



Les principales évolutions de ce nouveau contrat :

- une revalorisation de la redevance de fonctionnement : celle-ci est passée de 222 311 euros (en 2011) à 264 101 euros (en 2012) ;
- un renforcement de la sécurité : désormais les coopérations entre le SDIS et GRDF sont soumises pour avis à l'autorité concédante, c'est-à-dire au Syndicat ;
- une définition claire du Gestionnaire de Réseau de Distribution (GRD) de rang 2 : un GRD est de « rang 2 » si son réseau aval est alimenté par l'intermédiaire d'un réseau de distribution amont, lui-même raccordé au réseau de transport ;
- la mise en place d'indicateurs de performance à la maille de la concession répartis entre 3 familles (qualité du réseau gaz ; qualité des services ; indicateurs sur les sites d'injection de bio-méthane) et fournis dans le cadre du Compte Rendu d'Activité du Concessionnaire (CRAC) ;
- un Compte Rendu d'Activité du Concessionnaire renforcé : présentation avancée du 30 au 1er juin de chaque année ; rapport annuel de base à la maille de la concession ; rapport enrichi de données de niveau « contrôle de concession ».

Au final, les deux signataires reconnaissent « *que depuis douze ans, la **constante** la plus importante de ce contrat a été la **confiance réciproque** entre les deux parties* ».

La présence même de Mme HEZARD, dont c'était le premier déplacement en Alsace, est en soi une marque de confiance à l'égard de notre Syndicat.

Inauguration du « poste-source » de Sainte-Croix-en-Plaine

Le 17 décembre 2012, M. Bertrand SUCHET, Directeur régional d'ERDF Alsace a inauguré le nouveau poste-source de Sainte-Croix-en-Plaine en présence de M. Eric STRAUMANN, Député de la circonscription, M. Michel HABIG, Vice-président du Conseil Général du Haut-Rhin, M. François HEYMANN, Maire de Sainte-Croix-en-Plaine et M. René DANESI, Président du Syndicat.



Pourquoi ce poste-source ?

La création du poste-source de Sainte-Croix-en-Plaine permet de lever les faiblesses structurelles du réseau 20 000 volts dans le nord du département. Ces faiblesses structurelles étaient pointées lors des opérations de contrôle diligentées chaque année par le Syndicat.

La création de ce poste-source revêt une dimension historique. C'est la première fois, depuis la création du Syndicat il y a 15 ans, qu'ERDF construit un nouveau poste-source 63 000 / 20 000 volts dans le périmètre de la concession.

A noter que les postes-sources font partie des biens propres du concessionnaire ERDF.

Pour les années à venir, ERDF prévoit la construction de deux autres postes-sources destinés à sécuriser l'alimentation électrique de notre territoire, dont un en Centre-Alsace (67) et l'autre à Sierentz.



Le poste-source de Sainte-Croix-en-Plaine représente pour ERDF un investissement de 4,4 millions d'euros dont :

- * 2,7 millions pour la construction du poste,
- * 970 000 pour la mise en souterrain du réseau 20 000 volts,
- * 730 000 pour le raccordement du réseau 20 000 volts au réseau de transport.

Bilan de l'opération :

- a) Alimentation électrique sécurisée pour 12 000 clients de la zone.
- b) Enfouissement de 11,3 km de réseau électrique 20 000 volts et dépose de 9,6 km de vieux réseau aérien.

Dans le cadre de ces travaux, le Syndicat a décidé de mettre en souterrain 2 tronçons restants à Herrlisheim/Obermorschwihr pour un montant de 26 515 euros et à Hattstatt pour un montant de 29 282 euros.

À quoi servent les postes-sources ?

Ce sont des éléments clés du réseau électrique qui font la jonction entre le réseau de transport (RTE) et les réseaux locaux de distribution à moyenne tension (ERDF).

Le poste-source comprend des équipements de surveillance, de protection et de télécommande du réseau de distribution, des équipements de comptage d'énergie, voire des systèmes automatiques de délestage pour contribuer à la sûreté du réseau de transport.

Rappel réglementaire

L'article 23 de la loi du 7 décembre 2010 portant Nouvelle Organisation du Marché de l'Électricité (NOME) a instauré un nouveau régime de taxation de la consommation d'électricité.

Elle a créé une Taxe locale sur la Consommation Finale d'Électricité (TCFE) qui se substitue à l'ancienne taxe sur les fournitures d'électricité. La TCFE a été mise en recouvrement à compter du 1er janvier 2012.

Le Syndicat, Autorité Organisatrice de la Distribution d'Électricité (AODE) est seul compétent pour percevoir la TCFE en lieu et place des communes membres dont la population est inférieure à 2 000 habitants.

Les communes membres du Syndicat dont la population est supérieure à 2 000 habitants, continuent de percevoir la taxe, sauf à décider par délibération concordante avec le Syndicat, que celui-ci percevra la taxe en lieu et place de la commune.

Décisions du Comité Syndical du 13 juin et du 18 septembre 2012

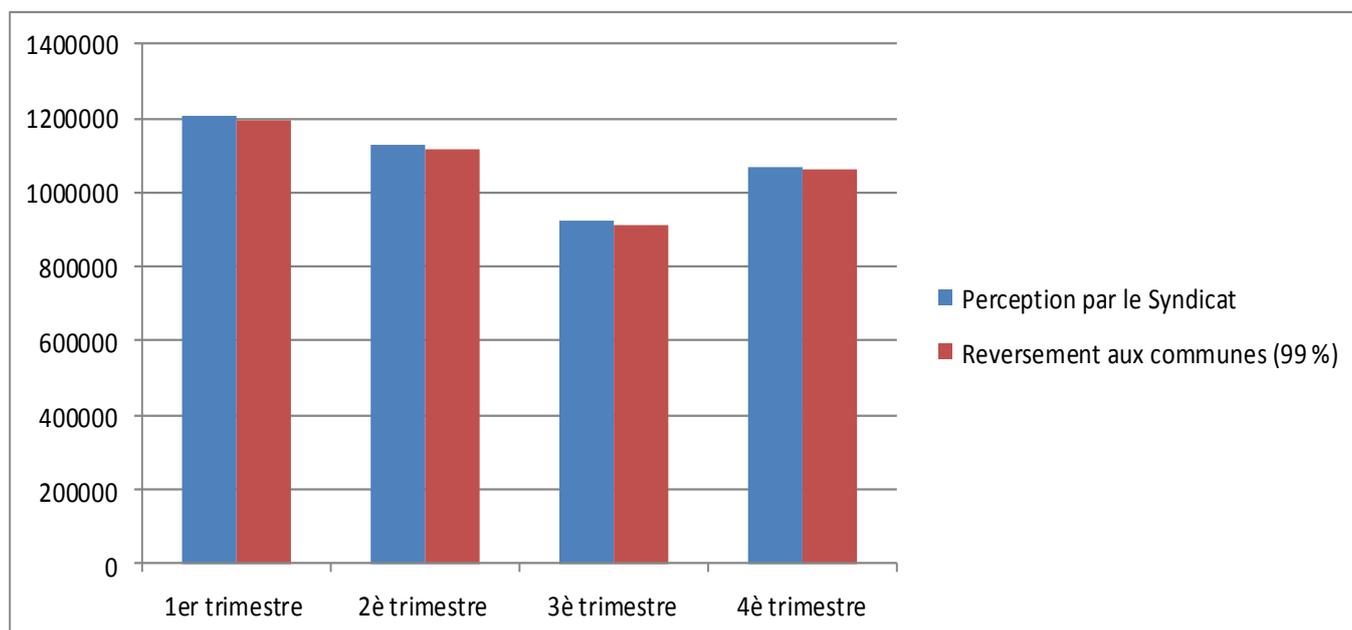
Le Comité Syndical du 13 juin 2012 a fixé à 1 % le pourcentage des frais de gestion à défalquer des versements de la taxe aux communes. À noter que le pourcentage de reversement aux communes est **équivalent** à celui pratiqué avant la mise en œuvre de la loi NOME.

Le Comité Syndical du 18 septembre 2012 a fixé le coefficient multiplicateur unique à 8,28 pour 2013. Ce coefficient est applicable aux tarifs de référence de la taxe sur la consommation finale d'électricité. Il est appliqué à l'ensemble des communes de moins de 2 000 habitants membres du Syndicat.

Bilan 2012

Pour l'année 2012, le Syndicat a perçu 4 326 123 euros, le 4ème trimestre n'étant toutefois encaissé qu'en 2013.

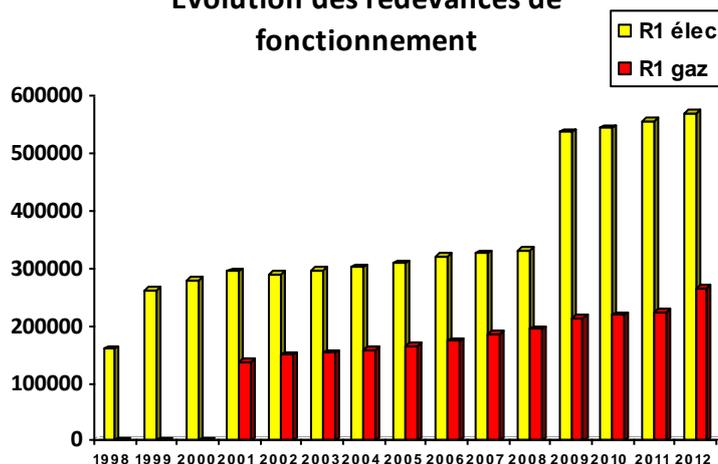
Voir aussi page 9.



Le Syndicat ne demande aucune participation financière aux communes membres. Ses missions sont intégralement financées par les concessionnaires, essentiellement ERDF et GRDF, grâce à 3 redevances : la redevance « **R1 électricité** » destinée au fonctionnement du Syndicat pour sa compétence électricité, la redevance « **R1 gaz** » destinée au fonctionnement du Syndicat pour sa compétence gaz et la redevance sur investissement « **R2** » versée par ERDF en fonction des travaux réalisés sur les réseaux par les communes.

Les redevances de fonctionnement (électricité et gaz)

Evolution des redevances de fonctionnement



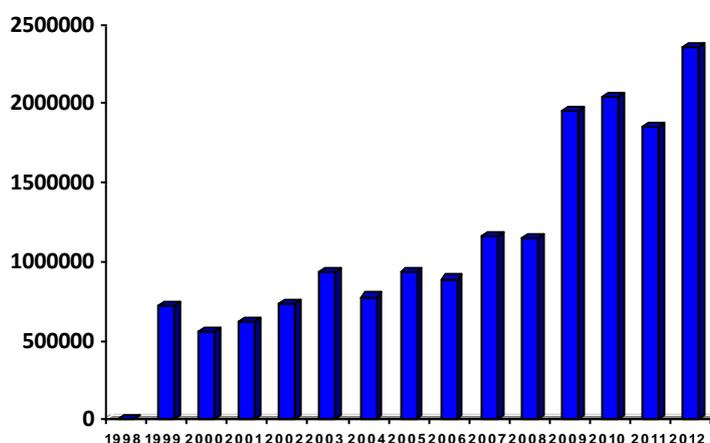
Pour 2012, la redevance de fonctionnement versée par ERDF est de **469 605 euros**, plus **100 000 euros** de prime à l'intercommunalité suite à l'adhésion de Mulhouse, soit un **montant total de 569 605 euros**.

La redevance de fonctionnement versée par GRDF est de **264 101 euros**, celle versée par ANTARGAZ est de **1 394 euros** et celle versée, pour la première fois, par TOTALGAZ est de **239 euros**.

Les redevances de fonctionnement sont relativement stables, car elles sont calculées en fonction d'indicateurs de population et valorisées en fonction d'indices. Elles permettent au Syndicat d'assurer son fonctionnement et ses missions de contrôle des concessionnaires.

La redevance d'investissement (électricité)

Evolution de la redevance R2 versée par ERDF



En 2012, cette redevance est de **2 156 253 euros**, plus **200 000 euros** de prime à l'intercommunalité suite à l'adhésion de Mulhouse.

La répartition de ces **2 356 253 euros** est la suivante :

- * 1 347 964 euros reversés aux communes membres,
- * et le reste affecté aux aides du Syndicat pour l'enfouissement des lignes de 20 000 volts, des lignes électriques basse tension, à la résorption du réseau basse tension dit B1 à Mulhouse, au programme de renouvellement des câbles « papier » 20 000 volts à Mulhouse.

La redevance R2 est calculée à partir des travaux d'électricité et d'éclairage public réalisés par les communes membres sur leurs réseaux. C'est pour la déterminer que le Syndicat demande chaque année aux communes de remplir les tableaux des Termes B et E.

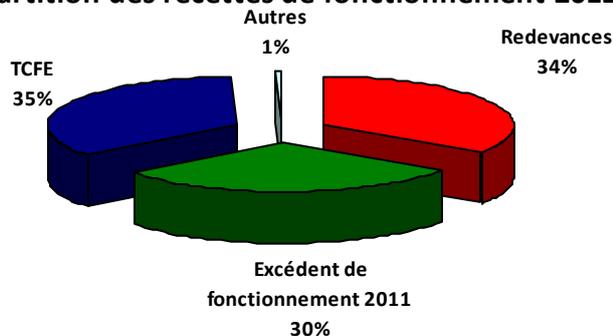
Le budget du Syndicat est alimenté par les seules redevances versées par ERDF, GRDF, ANTARGAZ et TOTALGAZ. Le résultat de clôture de 2012 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 3 023 905 euros et un déficit d'investissement de 134 269 euros, soit un excédent global de **2 889 635 euros**.

À noter toutefois qu'au 31 décembre 2012, les engagements financiers pris par le Syndicat à l'égard des communes se chiffrent à 1 658 480 euros. Le résultat « réel » est donc ramené à 1 231 155 euros.

Le budget de fonctionnement 2012 du Syndicat

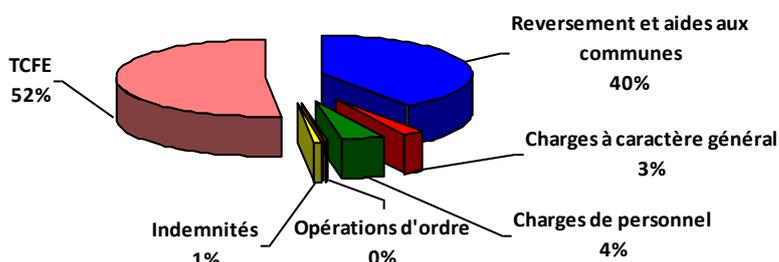
Les **recettes de fonctionnement** sont de 9 262 846 euros, à raison de 3 191 594 euros de redevances versées par ERDF (2 925 858 euros), GRDF (264 101 euros), ANTARGAZ (1 394 euros) et TOTALGAZ (239 euros) et l'excédent de 2011 de 2 767 475 euros. Le Syndicat a également perçu pour **la première fois en 2012** la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE). Le montant effectivement encaissé a été de 3 255 665 euros pour les 1er, 2ème et 3ème trimestres 2012, le 4ème n'étant encaissé qu'en 2013.

Répartition des recettes de fonctionnement 2012



Les **dépenses de fonctionnement** sont de 6 238 941 euros dont 2 517 577 euros de reversement R2 et d'aides aux communes membres et 3 223 184 euros de reversement de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité.

Répartition des dépenses de fonctionnement 2012



Le budget d'investissement 2012 du Syndicat

Les **recettes d'investissement** ne représentent que 105 294 euros et sont le résultat des opérations d'amortissement, ainsi que d'un excédent de fonctionnement affecté à l'investissement en 2003 et de la récupération de la TVA pour l'enfouissement des antennes 20 000 volts de Walbach/Zimmerbach.

Les **dépenses d'investissement** sont de 239 563 euros, dont 206 962 euros pour les travaux financés par le Syndicat dans le cadre des conventions spécifiques signées avec ERDF (See d'Urbès, Gildwiller-le-Mont).

Le Syndicat, autorité concédante pour la distribution publique d'énergie électrique et de gaz, procède tous les ans au contrôle des concessionnaires ERDF et GRDF.

Les contrôles sont réalisés par le bureau d'expertise et conseil AEC avec lequel le Syndicat a conclu un marché, après mise en concurrence.

Le contrôle consiste à vérifier l'efficacité des actions du concessionnaire pour satisfaire à ses obligations. Celles-ci sont inscrites dans le cahier des charges du traité de concession.

Le contrôle de la concession « électricité »

L'audit, organisé par le Syndicat avec l'AEC a eu lieu en novembre 2012. Le contrôle a porté sur les points suivants :

◆ Les raccordements

L'audit réalisé sur un échantillon de 19 dossiers de raccordement a fait ressortir les éléments suivants :

- Les délais de production des devis respectent les objectifs et sont raisonnables.
- La durée des chantiers est importante, mais des explications sont avancées : attente de la demande du pétitionnaire ou de l'aménageur, complications administratives, ...
- La facturation respectait les procédures réglementaires.

◆ Qualité de l'électricité distribuée et sécurisation des réseaux

Points forts : augmentation des parts de réseaux souterrains HTA et BT; taux d'enfouissement HTA et BT relativement élevé ; part des réseaux HTA et BT en faible section et part des réseaux HTA à isolation papier en recul ; aucun départ HTA de longueur supérieure à 70 km ; forte diminution du critère B ; légère diminution des taux d'incidents HTA et BT ; forte diminution du nombre de départs HTA mal alimentés et nette baisse du nombre de clients mal alimentés.

Points faibles : proportion des linéaires de réseaux HTA à isolation papier encore importante et linéaire de réseau HTA âgé de plus de 40 ans assez important ; taux d'utilisateurs coupés pendant plus de 3 heures sur incident BT en légère hausse ; valeur du critère B sur la concession supérieure au national et dépassement des seuils standards de continuité sur des coupures longues sur 4 départs HTA.

◆ Les aspects financiers de la concession

Au terme de l'exercice 2011, le patrimoine concédé par le Syndicat à ERDF est valorisé à 570 millions d'euros en valeur brute. 2/3 du patrimoine (soit 374 millions d'euros) est constitué d'ouvrages dits localisés (réseaux HTA, BT, postes HTA/BT et divers). Le tiers restant (soit 196 millions d'euros) correspond à des ouvrages non localisés (comptages, branchements et transformateurs exclusivement). L'ensemble du patrimoine est amorti à hauteur de 43%.

Des changements de méthode comptable ont été opérés unilatéralement en 2011 par ERDF dans tous les départements, en particulier l'allongement de la durée de vie comptable des réseaux BT torsadés (on passe de 40 à 50 ans), sans information préalable ni justification technique aux Syndicats.

♦ Le tableau de bord de la concession ERDF

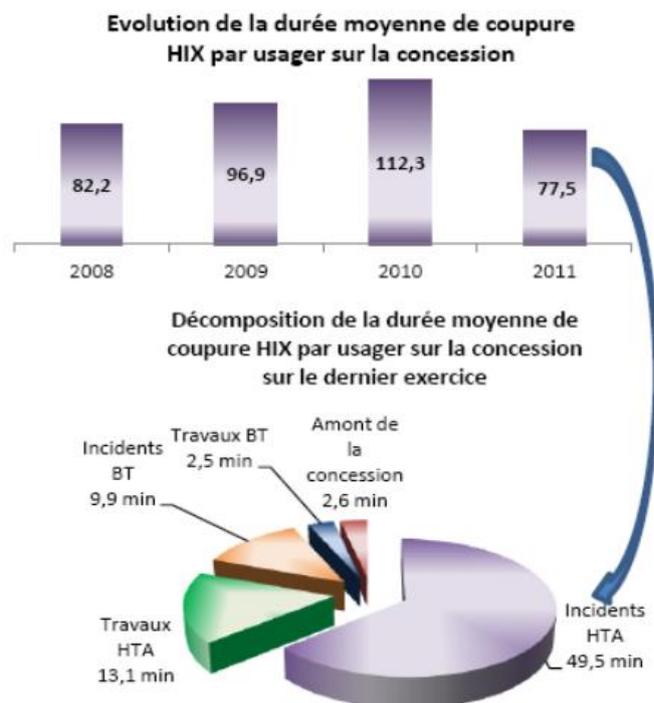
Les principales données actualisées en 2011 sont les suivantes :

Les ouvrages concédés :

- réseau HTA : 3 620 km dont 35,4 % de réseau aérien et 64,6 % de réseau souterrain,
- réseau BT : 5 965 km dont 47,9 % de réseau aérien incluant 5,1 % de cuivre nu et 52,1 % de réseau souterrain,
- 4 846 postes de transformation dont 297 cabines hautes.

Le temps moyen de coupure par usager (**critère B**) se décompose selon les 2 causes d'interruption (incident et travaux) et les 3 réseaux concernés (BT, HTA et transport).

À noter qu'il est en forte diminution par rapport à 2010 ! (cf. schéma ci-contre)



HIX : Hors Incident eXceptionnel

Le contrôle de la concession « gaz »

La présente note se limite à reprendre les points importants issus des entretiens menés les 27 et 28 novembre 2012 entre les représentants de GRDF et les techniciens de l'AEC, dans le cadre de l'audit de contrôle organisé par le Syndicat dans les locaux du concessionnaire.

- ♦ Au terme de l'exercice 2011, le réseau de distribution publique de gaz naturel géré par GRDF compte 1 893 km de canalisations, soit une augmentation de 26 km par rapport à 2010 dont 11,9 km sur la seule commune de Herrlisheim (cf. page 17). La part des réseaux concédés à GRDF dans le cadre des différentes Délégations de Service Public (DSP) représente un linéaire de 85,4 km, soit 4,5% de la longueur totale des réseaux.
- ♦ Concernant l'inventaire du patrimoine concédé, il convient de souligner pour l'exercice 2011, l'entrée en vigueur de l'allongement de la durée de vie des canalisations, et ce sans accord ni information préalable des Syndicats. In fine, il en résulte un abaissement du volume des biens renouvelables avant le terme du contrat. L'ensemble du patrimoine concédé est immobilisé pour une valeur totale de 165 millions d'euros et amorti à hauteur de 32%.
- ♦ S'agissant des incidents d'exploitation, le contrôle a permis d'identifier une forte proportion d'incidents liés à une altération des parties actives des raccordements (régulateurs et manchons). Une intensification du renouvellement de ces équipements permettrait de réduire de manière significative le nombre d'incidents les affectant. Globalement et quel que soit le type d'ouvrage, il convient de souligner la faiblesse de l'activité de renouvellement opérée par le concessionnaire.
- ♦ Sans que la bonne gestion de la concession soit remise en cause, il convient de regretter la persistance de carences dans la précision des informations dues par GRDF en vertu du contrat de concession qui lie l'opérateur au Syndicat.

Pour les travaux d'amélioration esthétique des réseaux de distribution d'électricité, les communes membres du Syndicat peuvent bénéficier d'une participation financière de 40 %.

C'est l'Article 8 du Contrat de concession qui prévoit qu'ERDF mette à disposition du Syndicat une enveloppe annuelle.

Pour la période 2011-2012, ERDF met à la disposition du Syndicat 1 022 000 euros pour le cofinancement de la dissimulation des lignes électriques basse tension.

Le concessionnaire n'accepte plus de reporter sur l'année suivante les crédits non consommés.

En conséquence, le Comité Syndical a décidé de reconduire les conditions d'intervention pour l'attribution des crédits ERDF.

Ces conditions sont les suivantes :

Conditions techniques, cumulatives :

- ⇒ l'âge de la ligne à traiter doit être d'au moins 20 ans (c'est-à-dire la moitié de sa durée d'amortissement comptable) sur la majeure partie de son tracé
- ⇒ traitement concomitant de tous les réseaux secs (téléphone, éclairage public, vidéo)

Condition de situation :

- ⇒ cœur de village / de ville, ou
- ⇒ route nationale / départementale, ou
- ⇒ site d'intérêt touristique reconnu, ou
- ⇒ site d'intérêt naturel faisant l'objet d'une protection réglementaire

La condition de situation est cumulative avec les deux conditions techniques.

Cas où les conditions ci-dessus ne sont pas appliquées :

- ⇒ traitement des réseaux secs concomitant avec :
 - l'enfouissement d'une ligne de 20 000 volts
 - la suppression d'une cabine haute ou basse maçonnée
 - la création ou l'extension d'un réseau de distribution publique de gaz

En application de la Convention avec ERDF, l'aide de 40 % ne sera versée que pour les factures mandatées avant le 31 décembre 2013.

Comité Syndical du 11 décembre 2012

DURLINSDORF	Rue du Sculpteur Enderlin	40 878 euros
Syndicat de l'Île Napoléon	Battenheim : rue d'Ottmarsheim	23 988 euros

Les dossiers de HIRTZBACH, REGUISHEIM et VIEUX-THANN, qui avaient initialement bénéficié d'une aide syndicale sur les fonds propres, ont été transférés sur l'Article 8 financés par ERDF, pour une dépense de 153 456 euros.



AVANT



KIRCHBERG—rue de Strueth

APRES

Les crédits 2011-2012 de l'Article 8 étant épuisés dès septembre 2011, le Comité Syndical a réactivé en 2012 le fonds conjoncturel financé sur ses fonds propres, afin de prendre le relais.

Conditions d'attribution :

Conditions techniques, cumulatives :

- l'âge de la ligne à traiter doit être d'au moins 20 ans (c'est-à-dire la moitié de sa durée d'amortissement comptable) sur la majeure partie de son tracé
- traitement concomitant de tous les réseaux secs (téléphone, éclairage public, vidéo).

Condition de situation :

- cœur de village / de ville, ou
- route nationale / départementale, ou
- site d'intérêt touristique reconnu, ou
- site d'intérêt naturel faisant l'objet d'une protection réglementaire.

La condition de situation est cumulative avec les deux conditions techniques.

Cas où les conditions ci-dessus ne sont pas appliquées :

Traitement des réseaux secs concomitant avec :

- l'enfouissement d'une ligne de 20 000 volts
- la suppression d'une cabine haute ou basse maçonnée
- la création ou l'extension d'un réseau de distribution publique de gaz

Instruction de la demande et régime des aides :

L'instruction de la demande d'aide précisera les cofinancements des travaux de voirie ou autres dont la dissimulation des lignes électriques n'est qu'une composante. Le dossier sera présenté au Comité Syndical quand les cofinancements seront acquis et que les travaux seront programmés.

C'est le régime des aides en vigueur à la date où le dossier est déclaré complet qui sera appliqué.

Délai de réalisation :

En l'absence de démarrage physique des travaux en décembre 2012, l'aide du Syndicat sera annulée.

Montant de l'aide :

Potentiel fiscal > moyenne départementale : aide du Syndicat de 30%

Potentiel fiscal ≤ moyenne départementale : aide du Syndicat de 40%

Rappel : ces aides ne concernent que la partie électricité basse tension.

Convention régionale :

Les dossiers présentés au Conseil Régional avec avis favorable du Syndicat, peuvent être examinés dans le cadre de notre programme autonome suite à une décision négative du Conseil Régional. Les dossiers seront traités selon les conditions d'aide en vigueur au Syndicat au moment de leur retour.

Premier dossier :

Une commune qui n'a bénéficié d'aucune aide du Syndicat depuis sa création, pour la dissimulation des lignes électriques basse tension, ne se verra pas opposer la condition de situation énoncée au paragraphe 2 ci-dessus, mais l'aide sera limitée à 50 000 euros et à une seule opération.

En 2012, le Syndicat a mandaté 210 210 euros sur ses fonds propres pour les opérations suivantes :

AMMERTZWILLER	secteur Eglise	43 608 euros
GRIESBACH-AU-VAL	rues Principale et de la Gare	12 511 euros
GUEWENHEIM	secteur Eglise	10 876 euros
NIEDERHERGHEIM	rue d'Oberhergheim	16 716 euros
ROPPENTZWILLER	rue de l'Usine	4 307 euros
SENTHEIM	Grand'rue et rue de la Gare	47 541 euros
SPECHBACH-LE-HAUT	rues d'Enschingen et de l'Eglise	51 600 euros
WETTOLSHEIM	route du Vin	23 051 euros

Le Comité Syndical a accordé en 2012 une aide sur ses fonds propres à 24 nouvelles communes :

Comité Syndical du 1er février 2012

HIRTZBACH	rue du Réservoir (2è tranche)	57 667 euros
KIRCHBERG	rue de la Vallée	61 096 euros
REGUISHEIM	rues du Tilleul, Tuileries, Pasteur, Schweitzer	50 000 euros
THANNENKIRCH	rue du Taenchel	25 489 euros
WILLER-SUR-THUR	rue de la Chapelle	57 054 euros

Comité Syndical du 13 juin 2012

BANTZENHEIM	rues de la Chapelle et de l'Eglise	47 618 euros
BENNIHR	rue du 24 Décembre	8 135 euros
GUEVENATTEN	rue des Etangs	11 062 euros
JEBSHEIM	rues de l'Est et d'Ostheim	73 890 euros
RAEDERSHEIM	rue d'Issenheim	15 816 euros
ROSENAU	rue d'Istein (en partie)	7 526 euros
STERNENBERG	rue Principale	36 308 euros
VIEUX-THANN	rue des Flandres	50 000 euros
WATTWILLER	rue de la 1ère Armée	10 625 euros
WESTHALTEN	rue de Rouffach	22 908 euros
ZIMMERBACH	route de Turckheim	38 090 euros

Comité Syndical du 18 septembre 2012

ATTENSCHWILLER	rue Michelet	17 851 euros
GEISPITZEN	rues de Gaulle, Vergers et Libération	119 403 euros
HENFLINGEN	rue des Bois	9 183 euros
HIRSINGUE	rue de Ferrette	22 795 euros
LANDSER	rue du Rhin	39 431 euros
LEIMBACH	rue de Roderen	38 137 euros
MAGSTATT-LE-BAS	rue d'Uffheim	35 655 euros
UFFHEIM	rue du Général Béthouard	64 683 euros

Le montant total de l'aide accordée par le Syndicat en 2012 est de 920 422 euros.

L'enfouissement des lignes 20 000 volts

Pour bénéficier d'une subvention du Syndicat, les travaux sur le réseau 20 000 volts doivent répondre aux conditions suivantes :

- la commune, et si possible le concessionnaire, doivent participer au financement des travaux ;
- le projet doit concerner une opération d'urbanisme ou d'aménagement d'intérêt communal ou intercommunal ;
- le projet doit se situer en zone agglomérée ou dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique ou floristique ;
- les travaux doivent être effectués en coordination avec des travaux intéressant les autres réseaux.

En 2012, le Syndicat a mandaté son aide sur ses fonds propres aux communes de :

→ DANNEMARIE	rue du Stade	23 656 euros
→ DIETWILLER	entrée nord de la commune	21 981 euros
→ HOUSSEN	rue du Cèdre bleu	4 337 euros
→ MONTREUX-JEUNE	lotissement communal	9 761 euros
→ ORBEY	hameau Basses-Huttes	15 494 euros
→ REININGUE	Centre village	23 953 euros
→ WATTWILLER	rue de Thierenbach	11 615 euros
→ WUENHEIM	rue de la Fonderie	8 606 euros

pour un montant total de 119 403 euros.

Le Comité Syndical a accordé en 2012, son aide à 7 nouvelles opérations :

→ BENNWIHR	rue du Transformateur	17 049 euros
→ KIRCHBERG	entrée de la commune	50 713 euros
→ LANDSER	rue du Rhin	54 477 euros
→ ORBEY	hameau Basses-Huttes	15 494 euros
→ REGUISHEIM	pose d'un nouveau poste de transformation	69 830 euros
→ REININGUE	Centre village	23 953 euros
→ SAINT-BERNARD	rues Principale, de l'Eglise et de Spechbach	59 942 euros

pour un montant total de 291 458 euros à prélever sur les fonds propres du Syndicat.



AVANT

HOUSSEN—rue de Lattre



APRES

Co-financement sur fonds propres du Syndicat

AVANT

GUEWENHEIM, secteur Eglise

APRES



AVANT

AMMERTZWILLER, secteur Eglise

APRES



Co-financement sur l'enveloppe Article 8—2011-2012



AVANT

GILDWILLER, le Mont

APRES



Mises en service des réseaux de gaz

La procédure de Délégation de Service Public (DSP) lancée par le Syndicat en 2008 pour une quinzaine de communes s'est achevée en 2012 avec la mise en service de plusieurs réseaux de distribution publique de gaz, officialisée par plusieurs cérémonies de la flamme.

Le 15 février à URSCHENHEIM, avec ANTARGAZ

Il convient de souligner l'originalité du réseau d'Urschenheim : il s'agit en fait d'un micro-réseau qui, avec 8 branchements actifs, se révèle particulièrement dense et constitue une bonne amorce pour un futur réseau plus étendu.



Le 9 mars à HERRLISHEIM-PRES-COLMAR, avec GRDF

Quatre chiffres illustrent ce chantier qui est le plus important confié à GRDF dans le cadre d'une Délégation de Service Public :

- * un investissement de 872 000 euros entièrement à la charge de GRDF
- * 11 858 mètres de réseaux posés
- * 87 branchements réalisés à ce jour
- * 120 branchements prévus à terme

Mises en service des réseaux de gaz

Le 23 mai à SPECHBACH, avec TOTALGAZ

Il s'agit du premier réseau de distribution publique de gaz propane construit par TOTALGAZ en Alsace et du premier réseau intercommunal, dans la mesure où les deux Spechbach (le Bas et le Haut) sont desservis depuis un réservoir unique, dimensionné pour sécuriser l'alimentation des deux villages.



Le 6 novembre à OBERMORSCHWIHR, avec GRDF

Il s'agit de la mise en gaz de la 1ère commune de la DSP lancée en 2010 et qui concernait une dizaine de communes.

- * un investissement de 235 000 euros entièrement à la charge de GRDF
- * 2 195 mètres de réseaux posés
- * 42 branchements réalisés

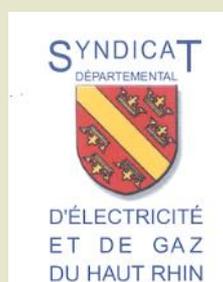
Adhésion de 2 nouvelles communes pour la vocation gaz

2 nouvelles communes ont transféré leur compétence gaz au Syndicat en 2012 avec effet au 1^{er} janvier 2013 : **Osenbach** par délibération du 9 mai 2012 et **Niederbruck** par délibération du 29 novembre 2012.

Au 31 décembre 2012, 180 communes sont membres du Syndicat pour la vocation gaz.

Rappel de la procédure d'adhésion :

1. La commune demande, par délibération du Conseil municipal, l'adhésion au Syndicat pour la vocation gaz (articles 3 D/a et 3 D/b des Statuts du Syndicat).
2. Le Comité Syndical approuve, par délibération, le transfert de la totalité de la compétence gaz avec effet au 1^{er} janvier de l'année suivante.



Le Rapport d'Activité est une publication du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin

Directeur de publication: René DANESI

Impression: AGI Imprimerie

N°ISSN: 1775-2752